

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2017-17

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son articles L. 614-2 ;

Vu le le projet d'ordonnance portant réforme du code de la mutualité ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 9 mars 2017,

Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance susvisé, hors ses dispositions relatives au code de la sécurité sociale.

Fait le 9 mars 2017.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Corso BAVAGNOLI